



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **MAGALUK Sàrl**, Rue des Jordils 40,
1025 St-Sulpice
2. Date du prononcé de dissolution: 02.04.2011
3. Suspension de faillite: 31.10.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 28.11.2011
5. Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Par décision du Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 02.04.2011, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But : édition et distribution de livres et magazines, transactions financières, opérations immobilières à l'étranger

Office des faillites de Lausanne
021 316 65 06
1014 Lausanne Adm cant

00708307

